

Communiqué de presse – le 19 mai 2022

LE MOUVEMENT DES FOCOLARI PUBLIE AU NIVEAU INTERNATIONAL LES MESURES SUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNERABLES EN REPONSE A L'ENQUETE INDEPENDANTE DE GCPS CONSULTING

C'est une étape capitale qui s'ouvre en vue du renforcement et de l'élargissement des mesures de prévention, de formation, de réparation et d'évaluation des responsabilités, afin de rendre justice à toutes les victimes et d'instaurer dans tous les secteurs du Mouvement une culture de la primauté de la charité, de la dignité de la personne, de la sécurité et de la transparence.

« Ce que nous présentons aujourd'hui est une première réponse aux recommandations indiquées par le [rapport de GCPS Consulting](#) sur les cas d'abus sur des mineurs par un ancien membre des Focolari en France. Nous sommes conscients que ces premières mesures ne sont pas exhaustives, mais elles s'inscrivent dans **la dynamique d'une démarche déterminée de réorientation de la vie et des activités du Mouvement, où l'enfant et la personne, dans toute leur complexité, sont au centre de toute l'attention, de la protection, du processus de réparation et de renaissance.** »

C'est par ces mots que Margaret Karram, Présidente des Focolari, présente le parcours que le Mouvement est en train d'entreprendre, grâce notamment aux recommandations de *GCPS Consulting*. Ces mesures s'ajoutent aux [Lignes directrices](#) pour la Protection des Mineurs et des Personnes Vulnérables (en vigueur dans le Mouvement des Focolari depuis 2014 et actuellement en phase de révision, sur la base des normes internationales), et aux cours de formation sur les questions de protection, à destination des membres du Mouvement.

« Avant tout, et c'est le plus important - explique la Présidente - **je tiens à m'adresser à toutes les victimes d'abus sexuels, en particulier en France** : je vous remercie personnellement et au nom du Mouvement, car le courage de vos témoignages, l'expression de votre souffrance, sont pour nous le point de départ fondamental de ce chemin de purification, et je veux également remercier la communauté française du Mouvement pour son courage face à une telle souffrance.

La Commission disciplinaire centrale, dont nous annonçons aujourd'hui la constitution, sera chargée d'évaluer les responsabilités des dirigeants du Mouvement impliqués dans des cas d'abus, afin de faire toute la lumière et de rendre justice aux victimes.

Contacts du porte-parole en France :

Rocco FEMIA : porte-parole@focolari.fr Contacts presse : presse@focolari.fr

À la base de cette **démarche de renouvellement**, nous plaçons avant tout l'Évangile, que nous voulons remettre au centre de notre action, a conclu Margaret Karam ; en outre, les graves défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui requièrent une actualisation de la spiritualité de l'unité afin qu'elle puisse être toujours plus un instrument de fraternité et de paix. »

Les mesures énoncées ci-dessous seront mises en œuvre à court, moyen et long terme et sont considérées comme les plus urgentes et nécessaires pour engager le Mouvement sur la voie de la réparation et d'un nouveau départ positif.

- **Les victimes au centre : la demande personnelle de pardon de la Présidente**

Les personnes qui ont subi des abus occupent dans ce processus une place centrale et prioritaire. En conséquence, l'écoute, la demande de pardon, l'offre d'aide et le processus de réparation en constituent le point de départ.

Margaret Karam a pris contact personnellement avec les victimes en France là où il était possible de le faire et dans le respect de la confidentialité. Son souhait est de les rejoindre toutes, en respectant toujours leur volonté de maintenir l'anonymat.

- **Un réseau pour l'accueil et l'écoute des victimes**

Les Commissions nationales pour le bien-être et la protection des mineurs et des personnes vulnérables seront renforcées (là où elles sont déjà présentes et opérationnelles) ou créées avec la présence de professionnels dans les domaines du soutien psychologique, juridique, pédagogique et éducatif. Ces commissions sont indépendantes des organes de gouvernement du Mouvement des Focolari et ont pour tâche de recevoir des signalements, des témoignages et d'engager les procédures d'enquête.

Les commissions nationales pourront offrir un service supplémentaire : un point d'écoute et de premier accueil pour toute personne souhaitant communiquer son expérience d'abus, de violence, de malaise ou d'expérience traumatisante de toute nature, y compris - si la demande en est faite - des conseils pour un suivi ultérieur.

À cet égard, des points d'écoute sont déjà actifs dans plusieurs pays, comme en France, en Allemagne et dans quelques autres pays.

- **Élaboration d'un protocole pour l'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis au sein du Mouvement des Focolari**

Un protocole pour l'indemnisation des victimes est en cours d'élaboration.

- **Institution d'une Commission disciplinaire**

Une Commission disciplinaire centrale sera constituée, composée en grande partie de professionnels externes, dans le domaine du droit et de la psychologie, afin d'évaluer la responsabilité des responsables du Mouvement des Focolari dans la gestion des abus sexuels, spirituels et d'autorité. Elle fonctionnera sur la base d'un Code disciplinaire qui sera élaboré en accord avec la Commission et qui établira les principes éthiques et les sanctions.

- **Publication d'un rapport annuel au niveau mondial**

Un rapport sera publié chaque année sur le travail effectué par la Commission Centrale pour le Bien-être et la Protection des mineurs (CO.BE.TU), relatif aux cas d'abus et aux mesures de prévention et de protection des mineurs.

Contacts du porte-parole en France :

Rocco FEMIA : porte-parole@focolari.fr Contacts presse : presse@focolari.fr

- **La protection relève de la responsabilité de tous les membres du Mouvement**

Pour renforcer la reconnaissance de sa responsabilité, le Mouvement considère qu'il est obligatoire pour chaque membre du Mouvement, y compris les mineurs eux-mêmes et ceux qui souhaitent s'y associer, de suivre un cours de base sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables, organisé par les Commissions nationales pour le bien-être et la protection des mineurs.

- **Cours de formation pour les responsables**

Des formations obligatoires sont en cours d'élaboration pour préparer les dirigeants - à quelque niveau qu'ils soient appelés à intervenir - à mettre en œuvre des formes de coresponsabilité, une plus grande transparence dans les processus de décision, l'alternance des fonctions, l'accompagnement des personnes, à la lumière de la distinction entre la sphère de gouvernance et la sphère de la conscience.

- **Parcours de réflexion et de formation pour les communautés du Mouvement des Focolari**

Les communautés des Focolari, sous leurs différentes formes, doivent favoriser le nécessaire processus de discernement, de dialogue ouvert et de compréhension des dynamiques relationnelles correctes. Suite à la publication de l'enquête indépendante de *GCPS Consulting*, de nombreux groupes et communautés du Mouvement ont déjà mis en place des moments d'échange et de dialogue sur les questions d'abus. Le Mouvement encourage de telles démarches avec le soutien d'experts et de professionnels, lorsque cela est nécessaire ou demandé, en tenant compte des différentes sensibilités culturelles.

Rocco Femia

Contacts du porte-parole en France :

Rocco FEMIA : porte-parole@focolari.fr Contacts presse : presse@focolari.fr